

CODE VESTIMENTAIRE

- Les enfants doivent porter des vêtements appropriés selon les saisons. Le port des salopettes est obligatoire si l'enfant joue dans la neige.
- Les vêtements couvrent la poitrine, le dos et le ventre. Le port des camisoles de sport et des bretelles spaghetti est défendu. Les jupes, les robes et les bermudas doivent être d'une longueur acceptable.
- Les vêtements ne doivent pas avoir d'images ni d'inscriptions sexistes, offensantes ou violentes.
- Pour des raisons de propreté de l'école, les élèves portent des chaussures différentes pour l'intérieur et pour l'extérieur selon les saisons. Pour une question de sécurité, les sandales doivent être attachées à la cheville.
- Il est convenu qu'un chapeau, une tuque, une casquette ou un capuchon ne sont pas permis dans les locaux de classe.
- Nous recommandons d'identifier les vêtements de l'école.